

2005



Assemblée générale 25 avril 2006

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

25 AVRIL 2006

RAPPORT ANNUEL 2005

Sommaire

Assemblée Générale Ordinaire

<u>RUBRIQUES</u>	<u>PAGES</u>
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	4
ORDRE DU JOUR	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	6 à 16
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
BILANS RESUMES ET COMPARES	18
COMPTES DE RESULTATS RESUMES ET COMPARES	19
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS RESUMES ET COMPARES	20
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	21 à 23
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	24 à 35
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	36 à 38
ANNEXE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
PROJET DE TEXTE DE RESOLUTION	40 à 41

Assemblée Générale Extraordinaire

<u>RUBRIQUES</u>	<u>PAGES</u>
ORDRE DU JOUR	43
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	44 à 46
TEXTE DE RESOLUTION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	47 à 48

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

25 AVRIL 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Président : M. Fulgence KOFFY
Vice-président : M. Hubert FABRI
M. Vincent BOLLORE
Administrateur : M. Luc BOEDT
P.F. Représentation
Bolloré participations
M. Philippe de TRAUX de WARDIN

Direction Générale

La Direction Générale est assurée par M. André TORDEUR.

Commissaires aux comptes :

UNICONSEIL 01 BP 5552 - Abidjan 01
SIGECO 01 BP 1328 Abidjan 01

Commissaire aux comptes suppléant

Nouvelle SOCOGEC -

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes.
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
3. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
4. Affectation des résultats
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

.....

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des prescriptions légales et de l'article 23 des statuts en vigueur pour vous rendre compte de l'activité de votre société, des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2005, et soumettre à votre approbation le compte de résultat et le bilan dudit exercice.

Pour leur part, les Commissaires aux Comptes vous rendront compte, dans un instant de leur mission.

Le rapport annuel, le compte de résultat, le bilan, les états annexes, de même que les rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition.

1 - SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

1.1. - Présentation Générale

1.1.1. Objet

La So.G.B., Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit ivoirien a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel.

La So.G.B. exerce son activité à Grand-Béréby, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de **34 424** hectares dont **15 081** hectares ont été plantés en hévéas et **5 695** hectares en palmier à huile.

1.1.2. Capital

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21 601 840 000 F CFA, divisé en actions de 10 000 F CFA chacune, ce capital est réparti comme suit :

- Béréby Finances	:	15 781 470 000 F CFA	soit 73,06 %
- Actionnaires privés	:	5 820 370 000 F CFA	soit 26,94 %

1.1.3. Conseil d'Administration

La composition du conseil d'Administration est la suivante :

M. Fulgence KOFFY	Président
M. Hubert FABRI	Vice Président
M. Vincent BOLLORE	Vice Président
P.F. Représentation	Administrateur
M ; Luc BOEDT	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN	Administrateur
BOLLORE Participations	Administrateur

1.1.4. La Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur André TORDEUR .

1.2. - Les Organes Sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis :

- Le Conseil d'Administration
 - Le 25 janvier 2005
 - Le 07 Mars 2005
 - Le 15 Novembre 2005.
- L'Assemblée Générale Ordinaire
 - Le 25 Avril 2005.

1.3. - Participations

La seule participation de notre société est celle, minoritaire, détenue dans la société Hévéo pour une valeur d'un million de F CFA.

1.4. ACTIVITES

1.4.1. Effectifs

4 047 personnes sont employées directement par la SOGB, dont 58 cadres, 72 agents de maîtrise, 398 employés et 3 519 ouvriers.

Catégorie	Décembre 2004	Décembre 2005	Différence
Cadres	55	58	+ 3
Agents de maîtrise	63	72	+ 9
Employés	371	398	+ 27
Ouvriers	3 447	3 519	+ 72
Total	3 936	4 047	+ 111

- l'augmentation de l'effectif des cadres par rapport à 2 004 s'explique par
 - l'engagement en CDD de 2 agents de cadres destinés à renforcer temporairement le service informatique.
 - l'engagement d'un agent de cadre pour renforcer la Direction Financière et permettre la mise en place d'un service d'audit interne
- l'effectif des agents de maîtrise augmente de 9 unités, essentiellement du fait du développement de l'activité palmier (huilerie et plantation).
- l'augmentation de l'effectif des employés est du essentiellement, d'une part, et pour moitié environ, au renforcement du service de sécurité, d'autre part à l'augmentation des effectifs en exploitation palmier, justifiée par l'augmentation des surfaces concernées.

1.4.2. - Activité Hévéa

1.4.2.1. Surfaces

HEVEA	Décembre 2004	Décembre 2005
En exploitation	14 420	13 973
Immatures (dont plantage de l'année)	1 170	1 108
Total	15 590	15 081

Au 31/12/2005, la répartition par classes d'âge est la suivante

Année de plantation	âge	Surface	%
2005	N0	280	
2004	N1	368	
2003	N2	186	
2002	N3	133	
2001	N4	119	
2000	N5	22	
Total immatures		1 108	7,4
1999	N6	134	
1998	N7	502	
1997	N8	397	
1996	N9	438	
1995	N10	280	
1994	N11	253	
1993	N12	291	
En exploitation - jeunes		2 295	15,2
1992	N13	119	
1991	N14	80	
1990	N15	163	
1989	N16	120	
1987	N18	15	
1985	N20	11	
1984	N21	11	
1982	N23	45	
1981	N24	1 575	
1980	N25	1 727	
1979	N26	1 983	
1978	N27	1 637	
En exploitation -adultes		7 486	49,6
1977	N28	1 781	
1976	N29	1 102	
1975	N30	686	
1974	N31	603	
1972	N33	20	
En exploitation - vieux		4 192	27,8
Total planté		15 081	100,0

Compte tenu de l'importance des plantations vieilles ou vieillissantes, un programme de replantation de 500 à 800 ha/an est prévu à partir de 2006.

1.4.2.2. Production

- Plantation

Réalisé 2004 (t. caoutchouc sec)	Réalisé 2005 (t. caoutchouc sec)	Différence
25 962	26 396	+ 1,7 %

La production récoltée sur 12 mois est de 26 396 tonnes équivalent caoutchouc sec pour un objectif de 25 259 tonnes soit un excédent par rapport aux prévisions de 1 137 tonnes (4,5%).

Les rendements moyens ont évolué comme suit :

	kg/ha
2005 réalisé	1 889
2005 prévisions	1 737
2004	1 800
2003	1 700
2002	1 759

- Achats

Réalisé 2004 (t. caoutchouc sec)	Réalisé 2005 (t. caoutchouc sec)	Différence
15 730	19 095	+ 21,4 %

Les achats ont portés sur un total de 19 095 tonnes équivalent caoutchouc sec pour un objectif de 19 741 tonnes soit un déficit par rapport aux prévisions de 646 tonnes (- 3,3%).

Ce caoutchouc provient pour :

29,2 % des plantations villageoises encadrées par la SOGB

32,6 % d'autres fournisseurs Ivoiriens

38,2 % du Libéria

Achats (tonnes de caoutchouc frais)	2004	2005	plus/moins
	Tonnes	Tonnes	%
Côte d'Ivoire	15 949	19 668	+ 23,4
Libéria	10 268	12 157	+ 18,4

- Résultat d'usinage

Réalisé 2004 (t. caoutchouc sec)	Réalisé 2005 (t. caoutchouc sec)	Différence
39 700	39 766	+ 0,2 %

La production usinée s'élève à 39 766 tonnes pour un objectif de 45 659 tonnes soit un déficit par rapport aux prévisions de 5 893 tonnes (- 12,9 %). Ce déficit provient du retard considérable enregistré dans la mise en place de la nouvelle ligne de traitement et explique, qu'au 31 décembre, le stock non traité s'élève à **12 111 tonnes** équivalent caoutchouc sec contre **5 823 tonnes** à fin 2004.

1.4.2.3. Ventes (en FCFA)

	Quantité vendue (tonnes)	Prix moyen (FCFA/kg)	Chiffre d'affaire (x 1 000 FCFA)
2004	39 511	621,10	24 540 199
2005	39 587	673,05	26 643 998

Le prix moyen de vente sur l'année, toutes qualités confondues, est supérieur de 51,95 FCA/kg au prix moyen 2004 (+ 8,4%) et supérieur de 33,05 FCFA/kg (+ 5,2 %) aux prévisions (640 FCFA/kg).

Cette évolution favorable des cours a permis, pour un tonnage vendu à peu près équivalent, une progression du chiffre d'affaires de 2.104 millions FCFA par rapport à 2004.

Elle ne compense cependant que partiellement le déficit dans le volume des ventes, et le chiffre d'affaires est inférieur de 2.156 millions FCFA aux prévisions budgétaires (28.800 millions FCF)

1.4.2.4. Installation nouvelle ligne de traitement

L'installation d'une nouvelle ligne de traitement d'une capacité de 10 tonnes/heure n'a pu se faire dans les délais et n'est pas encore terminée au 31 décembre. Outre un retard initial de 2 mois dans l'acheminement du matériel, de très nombreuses difficultés sont apparues en cours de montage qui tiennent essentiellement au matériel fourni, dont de nombreux éléments ont du être modifiés.

1.4.3. Activité Palmier

1.4.3.1. Surfaces

PALMIER	Décembre 2004	Décembre 2005
En exploitation	3 598	3 526
Immatures (dont plantage de l'année)	2 063	2 169
Total	5 661	5 695

Au 31/12/2005, la répartition par classes d'âge est la suivante :

Année de plantation	âge	Surface	%
2005	N0	98	
2004	N1	153	
2003	N2	164	
2002	N3	1 754	
Total immatures		2 169	38,1
2001	N4	2 306	
2000	N5	1 021	
1999	N6	135	
1998	N7	64	
Total matures		3 526	61,9

1.4.3.2. Production

- Plantation

Réalisé 2004 (tonnes régimes)	Réalisé 2005 (tonnes régimes)	Différence
14 029	36 076	+ 157 %

36 076 tonnes de régimes ont été livrées à l'huilerie par la plantation, résultat supérieur de 4 076 tonnes aux objectifs du budget (+ 12,7%).

Production par Ha (en tonnes de régimes)	
Cultures en rapport (N4 - N7)	9,5
Toutes cultures confondues	6,8

- Achats

Réalisé 2004 (tonnes régimes)	Réalisé 2005 (tonnes régimes)	Différence
2 319	1 037	- 55,3 %

1 037 tonnes de régimes ont été achetées à l'extérieur pour un objectif de 5 000 tonnes (-79,2%). Ce déficit par rapport aux prévisions s'explique notamment par la suspension des achats qu'ont entraîné les difficultés d'évacuation d'huile pendant la période de forte production, priorité ayant été donnée alors à l'usinage des régimes produits par la plantation SOGB.

- Résultat d'usinage

	Réalisé . 2004	Réalisé2005	Différence
Huile brute (tonnes)	3 479	7 655	+ 120 %
Amandes palmistes (tonnes)	605	1 267	+ 109 %

La production d'huile s'élève à 7 655 tonnes pour un objectif de 7 400 tonnes (+ 3,4 %) avec un taux d'extraction moyen de 20,51% (prévision 20%).

La production d'amandes palmistes s'élève à 1 267 tonnes pour un objectif de 1 480 tonnes (- 27%) avec un taux d'extraction moyen de 3,39 % (prévision 4 %)

La bonne performance de la plantation et un taux d'extraction supérieur aux prévisions ont permis de compenser le déficit d'approvisionnement extérieur.

1.4.3.4. Ventes

	Quantité vendue (tonnes)		Prix moyen (FCFA/kg)		Chiffre d'affaire (x 1 000 FCFA)	
	huile	amandes	huile	amandes	huile	amandes
2004	2 967	482	290	72,1	860 500	34 700
2005	8 050	1 299	231	60,2	1 860 183	78 192

Le prix moyen de vente de l'huile pour l'année est inférieur de 20 % au prix moyen 2004 et inférieur de 10,8 % au prix prévu au budget (260 FCFA/kg).

Le prix moyen de vente des amandes palmistes pour l'année est inférieur de 14,1 % au prix moyen 2004 et inférieur de 17,5 % au prix prévu au budget (75 FCFA/kg).

Cette évolution défavorable des prix entraîne un déficit du chiffre d'affaires de 96 millions FCFA par rapport aux objectifs (2 034 millions)

1.4.4. Plantations Villageoises

1.4.4.1. Hévéa

6 463 ha de plantations villageoises d'hévéa sont encadrés par la SOGB contre **5 182 ha** fin 2004. Cette augmentation provient de ce que de nombreux planteurs indépendants, c'est-à-dire ayant créé leurs plantations sans l'aide de la SOGB, ont décidé de rejoindre la SOGB et de profiter de son encadrement.

	Décembre 2004				Décembre 2005			
	PVH/PHI	DEG	FISDES	Total	PVH/PHI	DEG	FISDES	Total
En exploitation	1 459	1 259	263	2 981	2 398	1 747	433	4 578
Immatures	313	818	1 070	2 201	660	329	896	1 885
Total	1 772	2 077	1 333	5 182	3 058	2 076	1 329	6 463

157 ha d'hévéas ont encore été plantés cette année sur le reliquat des crédits DEG et FISDES, dont 132 plantés en graines et 25 en stumps.

La SOGB a en outre vendu 37 735 stumps correspondant à environ 75 ha à des planteurs travaillant hors encadrement SOGB.

1.4.4.2. Palmier

413 ha de plantations villageoises palmier ont été créées de 2002 à 2004 sur le reliquat du crédit DEG. Aucune nouvelle surface n'a été créée en 2005, les conditions locales étant peu favorables et les planteurs plus intéressés par l'hévéa que par le palmier.

1.4.4.3. Programme 2 006

Au 31 décembre 2005, le reliquat disponible sur les crédits DEG et FISDES s'élève à respectivement 436 et 205 millions de FCFA. Ce reliquat continuera d'être utilisé pour étendre les plantations villageoises d'hévéas et l'on prévoit pour 2006, la plantation d'environ 800 ha.

2- RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

Le résultat net au 31 décembre 2005 s'élève à 2 873 millions de FCFA, dont 3 843 millions pour l'activité hévéa et -969 millions pour l'activité palmier. Ce résultat est supérieur de 937 millions au résultat net 2004 mais en déficit de 440 millions par rapport aux prévisions budgétaires (3 313 millions FCFA).

Le résultat de l'activité Hévéa est inférieur de 651 millions aux prévisions budgétaires du fait d'un volume de production et donc de ventes inférieur aux prévisions. Ce déficit de production est lui même dû au fait que la nouvelle ligne de traitement n'a pu être mise en route dans les délais prévus. La hausse des cours du caoutchouc en cours d'année a par contre influencé favorablement le résultat et permis de compenser partiellement ce déficit de production.

Le résultat de l'activité palmier est supérieur de 212 millions aux prévisions budgétaires (perte prévue 1 181 millions). Cela s'explique par des coûts de production inférieurs aux prévisions du fait surtout d'une réduction des dépenses de fertilisation. Le résultat de l'activité palmier a par contre été influencé défavorablement par la faiblesse des prix.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit, les résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2005.

Attribution à la réserve Légale (10%)	287.345.458 FCFA
Solde	2.586.109.126 FCFA
Report à nouveau 2004	5.131.035.617 FCFA
Bénéfice distribuable	7.717.144.743 FCFA
Réserve Extraordinaire	0 FCFA
Dividende brut payable (1.200 FCFA/brut par action)	2.592.220.800 FCFA
Report à nouveau 2005 (2.160.184 actions)	5.124.923.943 FCFA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et décrits en annexe.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Associé

UNICONSEIL

Tiemele Yao

Expert Comptable

BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

ACTIF	31/12/2004	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	12	4
Immobilisations corporelles	43 592	43 769
Autres immobilisations	352	272
Actif Immobilisé	43 956	44 045
Stocks	3.543	7 134
Créances et emplois assimilés	10.705	9.782
Actif circulant	14 248	16 916
Trésorerie - Actif	1.495	2 159
<i>Ecart de conversion actif</i>	-	-
TOTAL ACTIF	59.699	63.120
PASSIF		
Fonds propres	31.369	31 307
Résultat net de l'exercice	1.937	2 873
Provisions réglementées et fonds assimilés	-	-
Capitaux propres	33.306	34 180
Dettes financières	8.133	7 116
Provision financière pour risques et charges	1.172	1 675
Dettes financières et ressources assimilées	9.305	8 791
Dettes à long et moyen terme		
Fournisseurs d'exploitation	1.452	1 926
Autres dettes circulantes	7.527	8.245
Passif circulant	8.979	10.171
Trésorerie passif	8.109	9 978
<i>Ecart de conversion passif</i>	-	-
TOTAL PASSIF	59 699	63.120

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31/12/2004	31/12/2005
Chiffres d'affaires et autres produits		
Ventes de marchandises	64	139
Production vendue	25.513	28.616
Travaux services vendus	18	97
Production stockée	194	-44
Production immobilisée	2.481	2.181
Produits accessoires	315	260
Autres produits	219	714
Total chiffre d'affaires et autres produits	28.804	31.963
Achats de marchandises et variation de stocks	(1)	(12)
Achats de matières premières et variation de stocks	(7.015)	(6.638)
Autres achats	(3.778)	(4.855)
Transports	(524)	(594)
Services extérieurs	(3.487)	(3.469)
Impôts et taxes	(1.071)	(717)
Autres charges	(385)	(60)
Total achats et frais divers	16.261	16.345
Valeur ajoutée	12 543	15.618
Charges de personnel	(6050)	(6.585)
Excédent brut d'exploitation	6.493	9.033
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3.712)	(4.614)
Transferts de charges	1.581	1.647
Reprises de provisions	1.070	1.172
Résultat d'exploitation	5.432	7.237
Produits financiers	200	112
Charges financières	(1.880)	(1.704)
Résultat financier	(1.680)	(1.591)
Résultat des activités ordinaires	3.752	5.646
Produits hors activités ordinaires	7	1
Charges hors activités ordinaires	(147)	(642)
Résultat hors activités ordinaires	(140)	(641)
Impôt sur le résultat	(1.675)	(2.131)
Résultat net	1.937	2.873

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

RESSOURCES	31/12/2004	31/12/2005
Capacité d'autofinancement globale	4.719	6.958
Cessions d'immobilisations corporelles	7	1
Cessions d'immobilisations financières	633	173
Autres dettes financières	0	0
Variations du besoin de financement	0	830
TOTAL DES RESSOURCES	5.359	7.962
Insuffisance de trésorerie	719	1.205
TOTAL GENERAL	6.078	9.167
EMPLOIS		
Dividendes	1.673	2.075
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	16	3
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.310	3.673
Acquisitions d'immobilisations financières	278	93
Remboursements d'emprunts	0	1.847
Variation du besoin de financement	801	1.476
TOTAL DES EMPLOIS	6.078	9.167
Excédent de trésorerie	0	0
TOTAL GENERAL	6.078	9.167

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été arrêtés conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le Système Comptable OHADA admet qu'un amortissement complet des frais d'amortissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Les coûts d'acquisition des logiciels informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis selon le mode linéaire sur cinq ans.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations acquises sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations produites par la société pour elle-même sont amorties à partir de leur date de mise en service, et les nouvelles plantations sont amorties à partir de la date de mise en saignée.

▣ Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des terrains sont amortis sur une durée de 33 ans pour les terrains agricoles hévéa et 20 ans pour les terrains agricoles palmier. Les terrains à bâtir, sont amortis sur une durée de 99 ans ; la durée de 99 ans correspond à la durée du bail emphytéotique.

▣ Plantations - cultures en saignée

Les plantations d'hévéas sont amorties sur une période de 33 ans à partir du septième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en saignée des plantations d'hévéas.

Les plantations de palmiers à huile sont amorties quant à elles, sur une période de 20 ans à partir du troisième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en exploitation des plantations de palmier à huile.

▣ Autres immobilisations

Toutes les autres immobilisations corporelles sont amorties à partir de leur date d'acquisition ou d'apport.

Les durées d'amortissement retenues pour les principales catégories d'immobilisations acquises sont les suivantes :

▮ Constructions d'exploitation et logements du personnel :	
o en bois	10 ans
o en maçonnerie	20 ans
o Bâtiments sociaux	20 ans
o Matériels et outillages techniques et industriels	5 -10 ans
o Matériels roulants	4 -10 ans
o Mobiliers, agencements, installations et matériels de bureau	5 -10 ans

1.4. Immobilisations en cours

Les coûts directs et indirects de création des plantations sont accumulés dans les comptes d'immobilisations en cours jusqu'à la date de mise en exploitation.

Ces coûts sont évalués sur la base de la comptabilité analytique de la société qui permet d'identifier les coûts relatifs à la création ou à l'extension des plantations jusqu'en 2003. Les coûts directs et indirects des plantations incorporés dans les immobilisations en cours tenaient compte d'une quote-part des frais généraux et des frais communs déterminés sur la base du rapport existant entre les surfaces immatures et les surfaces totales.

Depuis le début de l'exercice 2003, la société a changé de méthode de valorisation, ces coûts directs et indirects des plantations ne tiennent plus compte de la quote-part des frais généraux et des frais communs.

1.5. Stocks

▮ Produits finis – caoutchouc

Les stocks de caoutchouc à l'usine sont évalués au coût de production. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production déterminées sur la base de la comptabilité analytique. En outre, en ce qui concerne le stock de caoutchouc expédié au port de San-Pédro et qui est en attente d'embarquement à la clôture, les frais de transport entre l'usine et le port sont incorporés dans la valorisation du stock.

Depuis l'exercice clos au 31 Décembre 2002, la société a changé de méthode de valorisation concernant le stock extérieur. La méthode de valorisation des stocks concernés est la suivante :

▮ les stocks de caoutchouc PVH sont valorisés selon la méthode du FIFO et les coûts utilisés sont ceux de l'APROMAC ;

▮ les stocks de caoutchouc autres origines sont valorisés selon la méthode FIFO, le coût de valorisation est le coût moyen d'achat de la période.

▮ Matières et fournitures consommables

Les stocks de matières et fournitures consommables sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré qui est recalculé après chaque entrée.

Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision à 100 % en fin d'exercice.

1.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées en FCFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences entre les soldes réévalués à la clôture et les soldes comptables historiques sont comptabilisées dans les comptes d'écart de conversion au bilan (actif ou passif). Les écarts de conversion actif éventuels qui correspondent à une perte de change latente font l'objet d'une provision pour risques.

1.7 Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite du personnel

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté Droits

- 0 à 5 ans	:	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- 6 à 10 ans	:	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- Plus de 10 ans	:	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, il a été décidé de ne pas actualiser cette provision sur la base de 100 % des droits acquis par l'ensemble du personnel. La provision pour les agents à plus d'un an de la retraite au 31 Décembre 2005, est constituée à hauteur de 80% du montant de l'indemnité de retraite et à 100 % pour les agents à moins d'un an de la retraite.

Le niveau de la provision sera progressivement ramené à 100 % sur les trois années à venir, à compter de l'exercice 2004 jusqu'au 31 Décembre 2007.

1.8. Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte d'impôts payés d'avance relatifs à certaines charges comprises dans le résultat comptable d'un exercice mais déductibles fiscalement au cours d'exercices ultérieurs et d'impôts à payer sur certains montants qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le Système Comptable OHADA ne prévoit pas la comptabilisation des impôts différés ; seul l'impôt exigible au titre de l'exercice courant est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés doivent être mentionnés dans la rubrique A6 de l'état annexé.

Ces impôts différés sont présentés au paragraphe 2.11.

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AUX COMPTES DE RÉSULTATS

2.1 Comptes de résultat

2.1.1. Compte de résultat hévéa

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Chiffre d'affaire	24 899	27 140	2 241
Autres produits	3 327	4 311	984
Produits financiers et plus value	200	112	(88)
TOTAL PRODUITS	28 426	31 563	3 137
Achats et frais divers	(13 920)	(14 745)	825
Charges de personnel	(5 384)	(5 759)	375
Frais financiers	(1 818)	(1 606)	(212)
Dotations Amortissements & provisions.	(3 116)	(3 479)	363
TOTAL CHARGES	(24 238)	(25 589)	1 351
Bénéfice brut	4 188	5 974	1786
Impôt	1 675	2 131	455
Bénéfice net	2 513	3 843	1331

2.1.2 Compte de résultat palmier

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Chiffre d'affaire	1 011	1 972	961
Autres produits	2 224	1 360	(864)
Produits financiers et plus value	0	0	0
TOTAL PRODUITS	3 235	3 332	97
Achats et frais divers	(2 488)	(2 242)	(246)
Charges de personnel	(666)	(826)	160
Frais financiers	(61)	(97)	36
Dotations Amortissements & provisions.	(596)	(1 136)	540
TOTAL CHARGES	(3 811)	(4 301)	(490)
Bénéfice brut	(576)	(969)	393
Impôt	0	0	0
Bénéfice net	(576)	(969)	393

2.1.3 Compte de résultat consolidé

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Chiffre d'affaire	25 435	28 607	3 172
Autres produits	6 021	6 176	155
Produits financiers et plus value	200	112	(88)
TOTAL PRODUITS	31 656	34 895	3 239
Achats et frais divers	(16 403)	(16 987)	584
Charges de personnel	(6050)	(6 585)	535
Frais financiers	(1880)	(1 704)	(176)
Dotations Amortissements & provisions.	(3712)	(4 615)	903
TOTAL CHARGES	(28 045)	(29 891)	1 846
Bénéfice brut	3 611	5 004	1 393
Impôt	1 675	2 131	455
Bénéfice net	1 936	2 873	938

Le résultat consolidé de l'exercice clos au 31 Décembre 2005 se traduit par un bénéfice net de 2. 873. 454. 582 FCFA contre un bénéfice net de 1.936.526 943 FCFA au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2004.

Ce résultat se décompose en un bénéfice net pour l'exploitation hévéa de 3 842 812 001 FCFA au 31/12/2005 contre 2 512 525 575 FCA au 31/12/2004 et en une perte au niveau de l'exploitation palmier de 969 357 419 FCFA cette année, contre 575 998 631 FCFA l'année dernière.

2.1.4 Analyse du chiffre d'affaires et autres produits

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Vente de caoutchouc	24 540	26 644	2 104
Vente huile de palme et de palmiste	895	1 963	1 068
Autres ventes et prestations diverses	474	506	32
Production stockée	194	(44)	(238)
Production immobilisée	2 481	2 181	(300)
Produits accessoires	219	714	495
Transfert de charges	1 581	1 646	65
Reprise de provision	1 070	1 172	102
Total chiffre d'affaires et autres produits	31 454	34 782	3 328

La production vendue de la période est composée à hauteur de FCFA 26 644 millions de vente de caoutchouc contre FCFA 24 540 millions en Décembre 2004, soit une hausse de FCFA 2 104 millions et FCFA 1 963 millions de vente de vente d'huile de palme et de palmiste contre FCFA 895 en Décembre 2004, soit une hausse de FCFA 1 068 millions.

2.1.5 Evolution des quantités vendues

<u>Hévéa</u>	31/12/2004	31/12/2005	variation
Quantités vendues (tonnes)	39 511	39 587	76
Moyenne du prix de vente FCFA/kg	621	673	52

La variation de FCFA 2104 millions constatée sur la vente de caoutchouc à fin décembre 2005, s'explique aussi bien par la hausse des quantités vendues (39587 tonnes en 2005 contre 39511 tonnes en 2004), que du prix moyen unitaire de vente, 673 FCFA/kg cette année contre 621 FCFA/kg l'année dernière.

<u>Palmier</u>	31/12/2004	31/12/2005	variation
Quantités vendues (tonnes)	2 967	8 002	5 035
Moyenne du prix de vente FCFA/kg	290	232	(58)

La variation de FCFA 1 068 millions constatée sur la vente de l'huile de palme, à fin décembre 2005, s'explique essentiellement par la hausse des quantités vendues (8 002 tonnes en 2005 contre 2 967 tonnes en 2004). Il faut noter ici, une baisse du prix moyen de vente de 58 FCFA/kg.

2.1.6 La production immobilisée

La production immobilisée se chiffre à FCFA 2 181 millions et se compose essentiellement de plantation d'hévéa et de palmier à huile.

	31/12/2004	31/12/2005	variation
<u>Hévéa</u>			
Investissements agricoles	349	472	123
Construction et aménagement	55	227	172
<u>Palmier</u>			
Investissements agricoles	1 535	1 437	(98)
Aménagement	542	45	(497)
TOTAL	2 481	2 181	(300)

La baisse de FCFA 300 millions sur ce poste est due essentiellement à la baisse des investissements au niveau de l'exploitation palmier (98 ha plantée en 2005 contre 153 ha en 2004)

2.1.7 Analyse des achats et des frais divers

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Achats de marchandises et variation de stock	1	13	12
Achats de matières premières et variation de stock	6 116	6 686	570
Autres achats	4 678	4 806	128
Transports	524	594	70
Services extérieurs	3 487	3 469	(18)
Impôt et taxes	1 071	717	(354)
Autres charges	385	60	(325)
Total achats et frais divers	16 262	16 345	83

Les achats et frais divers s'élèvent cette année à FCFA 16 345 millions contre FCFA 16 262 millions, l'année dernière, soit une augmentation de FCFA 83 millions.

2.1.7.1 Les achats de matières premières

Les achats de matières premières concernent les achats de caoutchouc et les achats de régimes de palme et se décomposent comme suit :

	31/12/2004	31/12/2005	Variation
Hévéa			
Tonnage acheté	15 730	19 095	3 365
Montant des achats (M fcfa)	6 148	6290	142
Coût moyen d'achat en Fcfa(Kg)	391	329	(61)
Palmier			
Tonnage acheté	2 319	1 037	(1 282)
Montant des achats(Mfcfa)	78	37	(41)
Coût moyen d'achat en Fcfa(Kg)	34	36	2

2.1.7.2 Les autres achats

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Produits phytosanitaires	884	1 001	117
Achats pièces de rechange et de consommables	1 673	1 471	(202)
Achats d'énergies	1 796	1 999	203
Achats services	325	336	11
Total	4 678	4 807	129

Les achats d'énergies comprennent l'électricité haute tension, les achats de DDO pour la consommation de l'usine et les autres énergies.

Les achats de services concernent les prestations de sous-traitance et les travaux de génie civil.

2.1.7.3 Le Transport

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Fret et transport/vente	120	131	11
Frais de mise à fob	285	311	26
Frais de transit	62	75	13
Transport mat et m/ses			0
Total transport industriel	467	517	50
Transport document	9	12	3
Transport personnel	48	65	17
Total	524	594	70

Ce poste enregistre une augmentation de FCFA 70 millions dû essentiellement à la hausse des frais de mise à fob.

2.1.7.4. Les services extérieurs

	31/12/2004	31/12/2005	variation
Location et charges locatives	206	521	315
Entretien réparation et maintenance	155	182	27
Prime d'assurance	192	210	18
Assistance technique	828	722	(106)
Frais de télécommunication	40	37	(3)
	1379	1 415	36
Total service extérieurs A	<u>2 800</u>	<u>3 087</u>	<u>287</u>
Frais bancaires	91	86	(5)
Rémunération d'intermédiaires et conseil	147	127	(20)
Cotisations organisme non commercial	19	14	(5)
Autres charges extérieures	430	154	(276)
Total services extérieurs B	<u>687</u>	<u>381</u>	<u>(306)</u>
Total services extérieurs	3 487	3 468	(19)

Les charges sont sensiblement égales d'une année à l'autre.

2.1.7.5 Les Impôts et Taxes

	31/12/2004	31/12/2005	Variation
Impôts fonciers	344	228	(116)
Patente et vignettes	67	67	
Fonds de développement et de formation professionnelle.	67	87	20
Autres impôt et droits divers	171	234	63
Impôts et traitements sur salaires	53	58	5
Pénalités et amendes	<u>369</u>	<u>43</u>	<u>(326)</u>
Total impôts et taxes	1 071	717	(354)

Ce poste connaît une baisse de FCFA 354 millions par rapport à 2004.

La diminution des charges provient essentiellement du poste « Pénalités et amendes » .

2.1.7.6 Les charges et pertes diverses

	31/12/2004	31/12/2005	variation
perte sur créances débiteurs			-
charges et pertes diverses	29	5	(24)
Rem et jetons de présence Administrateurs	12	33	21
dons & pourboires	4	3	(1)
Autres charges	98	19	(79)
dotation aux provisions congés	<u>241</u>	<u>0</u>	<u>(241)</u>
TOTAL	384	60	(324)

La diminution constatée est due essentiellement au transfert de la dotation aux provisions congés en charge du personnel et à la diminution des autres charges.

2.1.8. Les charges de personnel

	31/12/2004	31/12/2005	Variation
charges de personnel	5 471	5 957	486
Personnel temporaire	<u>579</u>	<u>628</u>	<u>49</u>
Total charges de personnel	6 050	6 585	535

Ce poste enregistre une augmentation de FCFA 535 millions par rapport à l'année dernière, dont FCFA 375 millions pour l'hévéa et FCFA 160 millions pour l'exploitation palmier.

2.1.9 Les charges financières

	31/12/2004	31/12/2005	Variation
Charges d'intérêts des emprunts	1 604	1 572	(32)
Différence de change	<u>276</u>	<u>132</u>	<u>(144)</u>
TOTAL	1 880	1 704	(176)

La baisse de FCFA 176 millions constatée sur ce poste provient essentiellement de la diminution des charges sur les deux postes.

2.1.10 Les dotations aux amortissements et provisions

La dotation aux amortissements et aux provisions est de FCFA 4 615 millions cette année, dont FCFA 3 479 millions pour l'hévéa et 1 136 millions pour le palmier, contre FCFA 3 712 millions l'année dernière dont FCFA 3 116 millions pour l'hévéa et 596 millions pour le palmier.

2.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	141	3	-	144
Amortissements cumulés	(129)	(11)	-	(140)
Valeurs nettes	<u>12</u>	<u>(8)</u>	<u>-</u>	<u>4</u>
	===			===

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Terrains	866	0	0	866
Bâtiments	15.131	1.638	(1.140)	15.629
Installations et agencements	1.120	271	(142)	1.249
Matériels	49.024	2.209	(1.509)	49.724
Matériels de transports	5.156	321	(56)	5.421
Avances et acomptes sur immobilisations	39	974	(382)	631
Valeurs brutes	71.336	5.413	(3.229)	73.520
Amortissements cumulés	(27.744)	(2.929)	922	(29.751)
Valeurs nettes	43.592			43.769

• Le poste « matériels » enregistre également la valeur des plantations d'hévéas et des palmiers qui a été reclassée sous cette rubrique en vue de se conformer au nouveau référentiel comptable en vigueur.

Comme indiqué au paragraphe 1.4, les coûts directs et indirects de création des plantations immatures inscrites dans le poste. « Matériels » ne tiennent plus compte de la quote-part de frais généraux et des frais communs.

• Les acquisitions d'immobilisations les plus significatives de l'exercice concernent les investissements suivants, exprimés en millions de FCFA :

▫ Immatures hévéas	472
▫ Immatures palmiers	1.437
▫ Matériel de transport + Equipements	285
▫ Matériel d'usine	597
▫ Matériel d'usine en cours	225

• La rubrique « avances et acomptes sur immobilisations » constitue essentiellement des avances versées au fournisseur SPHERE pour l'équipement de la nouvelle ligne de traitement de caoutchouc.

• Les diminutions les plus importantes de l'exercice concernent essentiellement des ventes de matériels roulants et, de matériels et outillage.

2.4. Autres immobilisations

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Prêts au personnel	153	82	(106)	129
Titres immobilisés	154	5	(67)	92
Dépôts et cautionnements	45	6	0	51
Valeurs brutes	352	93	(173)	272

▫ La baisse des titres immobilisés s'explique par la prise en compte des dividendes revenant au FCP au titre de l'exercice 2004.

Malgré l'octroi de nouveaux prêts, il faut noter une baisse de ce poste de 24 millions par rapport à l'année dernière.

2.5. Stocks

Les valeurs comparées des stocks se présentent de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Matières premières et autres approvisionnements	3.191	6.826
Produits fabriqués	472	428
Valeurs brutes	3.663	7.254
Provisions pour dépréciation du stock	(120)	(120)
Valeur nette	3.543	7.134
	=====	=====

Le stock de matières premières est principalement composé de caoutchouc.

La provision pour dépréciation des stocks concerne essentiellement les pièces de rechange et les matières consommables à rotation lente.

2.6 Créances et emplois assimilés

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Fournisseurs, avances versées	45	930
Clients et comptes rattachés	4.761	3.079
Autres créances	6.548	6.230
Valeurs brutes	11.354	10.239
Provision pour dépréciation des clients		
Provision pour dépréciation des débiteurs douteux	(649)	(457)
Valeurs nettes	10.705	9.782
	=====	=====

2.6.1 - Clients

L'en-cours des crédits clientèle a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Clients	4.761	3.079
Provision pour dépréciation des clients		
Valeur nette	4.761	3.079
	=====	=====

Les créances concernent principalement la société SOGESCOL qui est le seul agent commercial chargé de la commercialisation du caoutchouc produit par la société.

2.6.2. Autres créances

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Personnel	35	26
Organismes sociaux	37	30
état, Collectivités publiques	996	1.016
Associés et groupe	715	7
Débiteurs divers	4.765	5.151
Valeurs brutes	6.548	6.230
Provisions pour dépréciation des débiteurs douteux	(649)	(457)
Valeur nette	5.899	5.773
	=====	=====

- Le montant figurant dans la rubrique «Associés et groupe» correspond aux refacturations entre SOGB et Béréby Finances.

• Les débiteurs divers s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Créances détenues sur les organismes sociaux au titre de l'encadrement des plantations villageoises	740	671
Créances diverses sur les planteurs/projet DEG	2.437	2.355
Créances diverses sur les planteurs/projet FISDES	1.303	1.800
Débiteurs divers	285	325
Valeur brute	4.765	5.151
	=====	=====

• Les créances diverses sur les planteurs correspondent aux financements effectués par la société pour la création de plantations villageoises dans le cadre des projets DEG et FISDES.

• La provision pour dépréciation (457 millions) est composée à hauteur de FCFA 444 millions de la créance détenue sur l'État au titre du programme d'installation et de formation des planteurs villageois couvrant la période allant d'octobre 1986 à septembre 1992 et, à hauteur de FCFA 13 millions de créances diverses présentant un risque de non-recouvrement.

2.7. Fonds propres (hors résultat de l'exercice)

Les mouvements intervenus sur les fonds propres se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Capital	21.602	-	-	21.602
Réserves	2.170	194	-	2.364
Autres réserves	2.209	0	-	2.209
Report à nouveau	5.388	0	(257)	5.131
Fonds propres	31.369	194	(257)	31.306
	=====			=====

Les comptes de réserve légale et de report à nouveau ont été mouvementés conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 26 avril 2005 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

2.8 Dettes financières et ressources assimilées

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Emprunts	8.133	7.116
Provisions financières pour risques et charges	1.172	1.675
Valeurs brutes	9.305	8.791
	=====	=====

2.8.1 Emprunts

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Emprunt BIAO	8 000		(1 000)	7 000
Intérêts courus sur emprunt BIAO	133	831	(848)	116
Dettes diverses	-			-
Intérêts courus sur emprunt IFC	-			-
Total des emprunts	8 133	831	(1. 848)	7. 116
	=====			=====

• Dans le cadre de la construction de l'huilerie, un emprunt d'un montant de **FCFA 4.000** millions rémunéré au taux de base bancaire (TBB) + 0,55 % par an, d'une durée de 9 ans avait été octroyé par la BIAO à la SOGB, dans le courant de l'année 2002.

• Un nouvel emprunt de 4 000 millions de F CFA a été octroyé par la BIAO avec l'aval de la DEG, au cours de l'année 2003 aux mêmes conditions que le précédent portant le montant total à rembourser à 8 000 millions de F CFA en 16 échéances semestrielles à partir de 2005.

Dans le cadre de ce financement, au cours de l'année 2005, les intérêts courus échus de 848 millions, TPS comprise ont été payés, 1 000 millions correspondant à l'amortissement échus, a également été payé.

2.8.2. Provisions financières pour risques et charges

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Provisions pour risques divers	0			0
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1.151	1628	(1151)	1.628
Autres provisions financières pour risques et charges	21	47	(21)	47
Total	1.172	1.675	(1.172)	1.675
	=====			=====

Les variations intervenues au niveau de la rubrique « provisions financières pour risques et charges », s'expliquent comme suit, en millions de F CFA :

- Constitution pour indemnité de départ à la retraite : Ajustement de la provision pour indemnité de **départ à la retraite de 1.151 millions à 1.628 millions** de F CFA.

- Autres provisions financières pour risques et charges : ajustement de la provision pour litiges du personnel à un montant de **47 millions** de F CFA.

2.9 Comptes de trésorerie

La situation de la trésorerie se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
ACTIF		
Valeur à encaisser	12	636
Banque	1.242	1.317
Chèques, virements émis	-	-
Caisse	237	206
Virement de fonds	4	-
Total trésorerie actif	1.495	2.159
Provision pour dépréciation	-	-
Trésorerie actif (net)	1.495	2.159
PASSIF		
Découverts bancaires	7.890	9.756
Chèques émis	219	222
Virement de fonds	-	-
Total trésorerie passive	8.109	9.978
Trésorerie nette	(6.614)	(7.819)
	=====	=====

2.10 Autres dettes circulantes

Les autres dettes circulantes se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Clients	63	13
Dettes fiscales	1.982	2.285
Dettes sociales	454	450
Autres dettes	5.028	5.497
Risques provisionnés	-	-
Total	7.527	8.245
	=====	=====

• Les dettes sociales se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Rémunérations dues	26	8
Dettes provisionnées/charges du personnel	115	115
Congés payés	241	256
Personnel, avances et acomptes	23	25
Organismes sociaux	49	46
Total	454	450
	=====	=====

* Les autres dettes se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2004	31/12/2005
Associés et groupes	15	4
SOGESCOL et SOCFINCO	3	0
Emprunt organisme international DEG	2.235	2260
Emprunt organisme international FISDES	1.455	1.486
Créditeurs divers	1.320	1.747
Total	5.028	5.497
	=====	=====

La rubrique « emprunt organisme international DEG et FISDES » concerne les avances de fonds effectuées par la DEG et le FISDES à la SOGB dans le cadre de l'installation et de l'encadrement des planteurs villageois d'hévéas.

2.11 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée comprend les impôts payés d'avance relatifs aux éléments suivants, en millions de FCFA :

Impôts payés d'avance	31/12/2004		Taux	31/12/2005
	Impôt	Assiette		Impôt
Dettes provisionnées :				
• Congés payés	84	256	35 %	90
Provisions pour engagements de retraite	403	1.628	35 %	570
Total	487	1.884		660
	=====	=====		=====

SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY, S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, antérieurement approuvées par vos soins.

1. Convention de règlement de créances en date du 31 août 2005 portant sur les rémunérations des dividendes dus à BEFIN au titre de l'exercice 2004 et leur versement

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert FABRI, Vincent BOLLORE, Luc BOEDT et Fulgence KOFFI.

Modalités : Les dividendes à verser à BEFIN au titre de l'exercice 2004, FCFA 1 461 millions ont été rémunérés à hauteur de 9,5 % à compter de leur date d'exigibilité, soit le 25 juillet 2005.
Les intérêts supportés par la SOGB s'élèvent à FCFA 14 millions au titre de l'exercice 2005.

2. Convention de gestion avec la société SOCFINCO

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert FABRI et Vincent BOLLORE.

Nature et objet : Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :

- ◆ d'une part, le détachement de personnel et une assistance permanente de la cellule technique de Bruxelles ;
- ◆ d'autre part, la mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.

Modalités et rémunération : Au titre de la **première prestation**, la SOCFINCO perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB, et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La **seconde prestation** fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la SOGB (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par la SOGB) s'élèvent pour l'exercice 2005 à :

- ◆ FCFA 700 millions au titre de la redevance forfaitaire ;
- ◆ FCFA 18 millions au titre des facturations spécifiques.

2. **Convention d'ouverture de crédit avec la société BÉRÉBY FINANCES en date du 24 décembre 2003 et convention de règlement de créances du 31 août 2005**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert FABRI, Vincent BOLLORE, Luc BOEDT et Fulgence KOFFI.

Nature et objet : Par convention en date du 23 décembre 2003, la SOGB a octroyé à BEREBY FINANCE un prêt de FCFA 1 588 millions, remboursable dans les plus brefs délais.
Un remboursement partiel a été effectué le 31 août 2004, à la suite duquel une convention de règlement de créances a été signée le 31 août 2005, qui définit les modalités de paiement du reliquat de FCFA 705 millions, augmenté des intérêts.

Modalités et rémunération : Le montant résiduel du prêt consenti, totalement remboursé au 31 décembre 2005, a été rémunéré au taux de 9,5 %
Les produits d'intérêts comptabilisés par la SOGB au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 45 millions au 31 décembre 2005.

Il vous appartient, conformément à la loi et aux statuts, de prendre acte du présent rapport spécial.
Le 24 janvier 2006

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

UNICONSEIL

Bernard N'DABIAN Kroah-Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Tiémélé YAO DJUE
Expert-Comptable Diplômé

SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY S.A.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2006

CERTIFICATION DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES AU COURS DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

(Article 525 Alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA)

F CFA 405.438.696

=====

Nous soussignés, UNICONSEIL et SIGECO, commissaires aux comptes de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, S.A. (SOGB), certifions exact, en application des dispositions de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA, le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées qui nous a été indiqué par la Direction Générale et qui s'élève à **F CFA 405 438 696 (Quatre cent cinq millions quatre cent trente huit mille six cent quatre vingt seize francs).**

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

UNICONSEIL

Tiemele YAO DJUE
Expert Comptable Diplômé

SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY

PROJET DE TEXTE DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2005 et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivant l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte uniforme, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale des actionnaires prend note du résultat net de l'exercice qui s'élève à **2.873.454.584 FCFA** et décide les affectations suivantes :

Attribution à la réserve légale (10%)	287.345.458 FCFA
Solde	2.586.109.126 FC FA
Report à nouveau 2004	5.131.035.617 FCFA
Bénéfice distribuable	7.717.144.743 FCFA
Réserve Extraordinaire	0 FCFA
Dividende brut payable (1.200 FCFA par action)	2.592.220.800 FCFA
Report à nouveau 2005	5.124.923.943 FCFA

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

25 AVRIL 2006

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1/ - Modification des statuts (article 2)

2/ - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby

Société Anonyme
Au capital de 21 601 840 000 F/CFA
Siège Social : SAN-PEDRO
01 B.P. 365
RC. : SAN-PEDRO N° 1622

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, pour statuer sur la modification de nos statuts.

Le projet de résolutions qui vous est proposé vise à opérer une modification de l'objet social de notre société de façon à ce que cet objet social soit en parfaite conformité avec nos activités.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions à l'ordre du jour, dont nous allons vous donner successivement lecture.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration



Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby

Société Anonyme
Au capital de 21 601 840 000 F/CFA
Siège Social : SAN-PEDRO
01 B.P. 365
RC. : SAN-PEDRO N° 1622

ARTICLE 1

La Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby est une société anonyme qui, à compter du 18 Mai 1999, est régie par l'Acte Uniforme Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (la « loi ») ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet :

- La création et l'exploitation de plantations d'hévéas, de palmiers à huile et généralement de toutes cultures ou spéculations agricoles quelles qu'elles soient.
- Le traitement et la commercialisation des produits de ces cultures
- L'achat, le traitement et la commercialisation de toutes matières de la nature de celles produites par les cultures prévues aux alinéas qui précèdent.
- La réalisation de travaux d'ingénierie et de toutes prestations nécessaires à la création d'installations de traitement des produits de ces cultures.
- L'encadrement et l'assistance technique de plantations villageoises d'hévéas et de palmier à huile.
- La réalisation de tous travaux pouvant valoriser ses moyens de production et généralement de toutes opérations à caractère agro-industriel, commercial ou financier, notamment,
 - l'acquisition, la vente, l'échange de tous terrains, concessions, plantations, propriétés, immeubles.
 - la prise de participation dans d'autres sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement
- Et généralement, en Côte d'Ivoire ou à l'étranger, toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux objets ci-dessus.

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby et par abréviation « SO.G.B. » ;

Dans tous actes, factures, annonces et publications émanant de la société, la dénomination sociale sera précédée ou suivie immédiatement des mots, écrits lisiblement et en toutes lettres : SOCIETE ANONYME avec Conseil d'Administration, de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et du numéro d'immatriculation au registre du commerce et crédit mobilier.



Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby

Société Anonyme
Au capital de 21 601 840 000 F/CFA
Siège Social : SAN-PEDRO
01 B.P. 365
RC. : SAN-PEDRO N° 1622

RESOLUTIONS A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2006

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société comme suit :

La Société a pour objet :

- La création et l'exploitation de plantations d'hévéas, de palmiers à huile et généralement de toutes cultures ou spéculations agricoles quelles qu'elles soient.
- Le traitement et la commercialisation des produits de ces cultures
- L'achat, le traitement et la commercialisation de toutes matières de la nature de celles produites par les cultures prévues aux alinéas qui précèdent.
- La réalisation de travaux d'ingénierie et de toutes prestations nécessaires à la création d'installations de traitement des produits de ces cultures.
- L'encadrement et l'assistance technique de plantations villageoises d'hévéas et de palmier à huile.
- La réalisation de tous travaux pouvant valoriser ses moyens de production et généralement de toutes opérations à caractère agro-industriel, commercial ou financier, notamment,
 - l'acquisition, la vente, l'échange de tous terrains, concessions, plantations, propriétés, immeubles.
 - la prise de participation dans d'autres sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement
- Et généralement, en Côte d'Ivoire ou à l'étranger, toutes opération agricoles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux objets ci-dessus.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du projets de statuts qui lui a été soumis par le Conseil d'Administration, décide de l'adopter comme statut de la SOGB .

Ce projet résolution, mise aux voix, est _____

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs :

- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu, et à Monsieur _____, à l'effet de déposer un original de ce procès-verbal et des statuts mis à jour au rang des minutes d'un notaire pour satisfaire aux prescriptions de l'article 10 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cette résolution, mise aux voix, est _____